

# TRIBUNAL. Humour décalé ou violence caractérisée au sein de l'établissement scolaire de Flamanville ?

## Un professeur brandit un couteau en direction d'une collégienne

17 janvier 2025, en classe de 5e du collège de Flamanville, sous la houlette de leur prof d'histoire, qui est également chargé de l'enseignement moral et civique, les élèves s'initient au délicat sujet des chiffres romains. Vous savez, ces chiffres qui sont en fait des lettres, et qui ont posé des problèmes de lecture dans un sketch culte à deux des Inconnus porteurs d'une pancarte traduite par leurs soins par « À bas Louis Croix V Bâton ! » (pour Louis XVI).

À son bureau, penchée sur ces lettres qui devraient être des chiffres, une jeune adolescente de 12 ans tente d'en comprendre le système et les agencements. Son prof interroge, insiste... Rien n'y fait. Les camarades essaient de lui souffler les réponses, mais quand ça ne veut pas rentrer, ça ne rentre pas.

Le prof, un homme de 53 ans, est connu pour ses méthodes pédagogiques singulières, parfois déconcertantes, comme le reconnaissent certains de ses collègues, pense probablement qu'un choc peut débloquer la situation. Il y avait une paire de ciseaux sur son bureau. Il se lève, la prend, et va fouiller dans la poche de son manteau pour sortir un petit couteau. Ainsi « armé », l'enseignant pose son regard sur la gamine qui, sidérée, se sentant menacée, se fige sous la peur. Le prof ne la menace pas, le couteau droit devant son visage. Non, il y a de la distance entre eux deux, entre le bureau de la petite et celui du prof. Mais, comme choc, c'était efficace.

### La collégienne raconte sa peur

Dès le moment où la petite a pu se rendre chez la principale, elle a raconté l'incident, et sa peur. L'affaire n'allait pas en rester là. L'homme se défend en disant que le couteau brandi n'était qu'une blague, une mauvaise blague reconnaît-il, que l'élève aura mal interprété. Pour ce geste, le prof a été suspendu de ses fonctions.

« Quoi, c'est un enseignant qui a fait ça ! » s'indigne Me Desrues, l'avocate de la fillette et des parents de celle-ci. tous trois présents à l'audience. Il y a eu le tribunal judiciaire invitait le

parents de zone en, tous trois présents à l'audience. Il y a peu, le tribunal judiciaire invitait le public à la Nuit du Droit. Et le lendemain, les avocats étaient dans les établissements scolaires, pour répondre aux interrogations des jeunes. «L'une des questions d'un collégien concernait les armes», souligne l'avocate qui a rappelé qu'«on n'entre pas avec un couteau dans un collège». L'élève aussi s'interrogeait aussi sur le fait qu'une paire de ciseaux pouvait devenir une arme.

Pour le procureur, le choc émotif, c'est une violence

Le comportement de l'adulte qui, au lieu d'instaurer la sérénité dans sa classe, crée un sentiment de danger, est bien un acte de violence, argumente le procureur. «Si on suscite un choc émotif, une perturbation psychologique chez quelqu'un qui a peur pour son intégrité, Il y a bien violence».

L'enseignant en a-t-il pris conscience? «Du côté de la famille, on aurait pu attendre un mea culpa, insiste Me Desrues. Mais rien. L'homme qui enseigne la morale et le civisme se défait: son *humour* n'a pas été compris.» L'avocate demande pour les parents, tuteurs de leur fille 600 € pour le préjudice moral subi par la petite, 50 € pour une consultation de l'enfant chez un psychologue, 150 € pour chacun des parents marqués par l'événement, et 973 € pour leurs frais de justice.

Le procureur a requis contre l'enseignant «à l'humour décalé» une peine de 3 mois de prison avec sursis et 6 mois d'empêchement professionnel. Quant à Me Mesnil, l'avocate du prévenu, elle a plaidé l'absence d'intention violente dans le geste de son client, qui a probablement eu tort de ne pas s'expliquer sur son geste dès le jour des faits.

Réponse du tribunal à l'audience du mardi 4 novembre, à 9 h.

